



COMMISSION REGIONALE FUTSAL

PROCES-VERBAL N° 03 / 2026

Séance du Vendredi 06 Mars 2026

Lieu : Club House de l'As Excelsior / Saint-Joseph - Heure : 16H00

Membres présents :

Président : Mr Marius HOAREAU

Vice-Président : Mr Shakir AKHOONE

Secrétaire : Mr Thierry MAHAVANDE

Membres : Mr Xavier BOTH

Mr Karim LAURET

Absences excusées : Mr Guillaume OGNARD

Mr Thierry GUICHARD

Mr Patrick GRONDIN

Mr Bernard ICHAYE

XX

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du PV du 11 Février 2026 :
- 2) Point sur la formation des arbitres du 06 mars 2026
- 3) Point sur la formation des arbitres F.I.A des 07 et 08 mars 2026
- 4) Point sur la formation des éducateurs
- 5) Validation définitive de la poule R1 et de la poule R2
- 6) Courriers et questions diverses

(2)

En préambule de la réunion, la commission futsal remercie le club de l'As Excelsior pour la mise à disposition de son club-house facilitant l'organisation de la formation théorique des arbitres futsal qui sera dirigée par Mr. Romuald BOURGOIS, instructeur-manager des arbitres Futsal à la F.F.F.

L' Association Olympique Langevin est également remerciée pour sa collaboration à la formation des arbitres dans le cadre pratique, permettant l'organisation d'une rencontre futsal au gymnase Henri Ganofsky de Saint-Joseph lors de son créneau d'entraînement et du pot de l'amitié prévu à l'issue.

1) Adoption du PV N° 02/2026 du 11 Février 2026 :

Adopté à l'unanimité des membres présents de la commission.

2) Point sur la formation des arbitres du 06/03/2026 :

Profitant de la présence de Mr. Romuald BOURGOIS, une vingtaine d'arbitres futsal déjà en exercice, pourront suivre une formation théorique et pratique (match au gymnase Henri Ganofsky).

Sauf excuse valable **exclusivement**, la commission rappelle que les arbitres absents à cette formation, ne seront plus désignés sur les rencontres futsal et ne feront plus partis des effectifs "arbitres futsal". La Régionale d'Arbitrage et la Commission Futsal sont compétentes en la matière.

3) Point sur la formation des arbitres F.I.A des 07 et 08 mars 2026 :

La Commission Futsal tient à remercier la ville de Saint-Joseph pour ses deux gymnases Henri Ganofsky et Vincenzo, initialement réservés et qui ne seront donc pas utilisés.

Un courrier d'excuses est en cours d'élaboration à destination des services compétents de la ville de Saint-Joseph.

Cette formation sera dispensée uniquement à l' Antenne Sud de Saint-Pierre.

A ce jour, 10 arbitres dont 03 déjà en activité sont inscrits sur cette Formation Initiale d'Arbitre (F.I.A). Seuls, 7 à 8 nouveaux arbitres suivront cette formation.

La commission Futsal est déçue du nombre de candidats inscrits malgré la gratuité de cette formation et la demande des clubs. Pour information, les candidats se répartissent de la manière suivante : 02 candidats du club Entente Saint-Louisien, 02 de A.O.L, 1 du Club Futsal Pied Carré, 1 de l'As Capricorne.

A l'issue de cette formation sur deux jours, les candidats recevront une licence "arbitre".

4) Point sur la formation des éducateurs :

La formation des éducateurs est prévue les 10 et 11 mars 2026 au CREPS de la Plaine des Cafres à la charge de la DTR de la LRF. Une ré-ouverture de candidatures a été effectuée pour le futsal.

5) Validation définitive de la poule R1 et de la poule R2 :

Après rappels aux clubs pour leur engagement et transmission par les services de la LRF de la liste des clubs futsal pour la saison 2026, la commission est en mesure de proposer et présenter la répartition suivante :

POULE R1 (12 équipes) :

- 1) AS BRETAGNE
- 2) CLUB FUTSAL PIEDS CARRÉS
- 3) A. S. C OUEST FUSION
- 4) ENTENTE SAINT-LOUISIEN
- 5) UNIR OCÉAN INDIEN
- 6) PALMISTE UNITED
- 7) ASSOCIATION FUTSAL MULTI-CULTURELLES DE PETITE ILE
- 8) SPORTING CLUB FUTSAL DIONYSIENS
- 9) SAINT-DENIS CITY
- 10) ASSOCIATION OLYMPIQUE LANGEVIN
- 11) TBK FOOTBALL CLUB
- 12) SAIYAN FOOT DE CILAOS

POULE R2 (13 équipes) :

- 1) ENTENTE SPORTIVE DE LA DOMINICAINE
- 2) TAMPON FC
- 3) JEAN PETIT FC ST. JOSEPH
- 4) A. S EVECHE
- 5) RACING CLUB AUSTRAL
- 6) FUTSAL, SPORT ET LOISIRS
- 7) FUTSAL CLUB SPORTIF PYTHON
- 8) TRIVELA
- 9) ASSOCIATION OLYMPIQUE LANGEVIN
- 10) TBK FOOTBALL CLUB
- 11) JEUNESSE SPORTIVE SOLIDAIRE
- 12) ASS BEACH SOCCER ST PAULOISE
- 13) JS STE ROSIENNE

+++++

En date du mercredi 25 mars 2026, à la lecture du PV N°3 pour validation, le président de la commission informe les membres présents que suite au mail reçu le 24 Mars 2026 par le service des compétitions de la ligue, le retrait total de toutes compétition pour la saison 2026 du club AS EVECHE

En conséquence la poule de R2 est modifié comme suit :

(4)

POULE R2 (12 équipes) :

- 1) ENTENTE SPORTIVE DE LA DOMINICAINE
- 2) TAMPON FC
- 3) JEAN PETIT FC ST. JOSEPH
- 4) JS STE ROSIENNE
- 5) RACING CLUB AUSTRAL
- 6) FUTSAL, SPORT ET LOISIRS
- 7) FUTSAL CLUB SPORTIF PYTHON
- 8) TRIVELA
- 9) ASSOCIATION OLYMPIQUE LANGEVIN
- 10) TBK FOOTBALL CLUB
- 11) JEUNESSE SPORTIVE SOLIDAIRE
- 12) ASS BEACH SOCCER ST PAULOISE

6) Courriers et questions diverses :

- Le club «*Jeunesse Sportive Solidaire*» demande le report de son premier match prévu le week-end du 14-15 mars 2026. Après traitement du courrier, la commission accorde le report.
- La Ligue Réunionnaise de Football a financé l'Entente Saint-Louisien pour les billets d'avion et permettre son déplacement et son séjour sur l'île Maurice du 26 au 30 mars 2026.

La prochaine séance est fixée au mercredi 24 mars 2026 à 17h30 à l'Antenne Sud de Saint-Pierre.

Le Président Marius **HOAREAU** remercie l'ensemble des participants de leur présence et clôture la séance à 17h20.

A 17h30, Mr. Marius HOAREAU, Président de la commission Futsal et ses membres présents accueillent Mr Romuald BOURGOIS, instructeur-manager des arbitres Futsal à la F.F.F. Avant même le début de la formation théorique, la liste des problématiques rencontrées par les arbitres lors de leur match, lui est présentée, telles que : la main, l'anéantissement d'une occasion de but, la règle de l'avantage, les tacles entre autres...

Le Président de la commission Futsal
Marius HOAREAU

Le secrétaire de séance
Thierry MAHAVANDE